



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



COMPOSANTE II
RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE
Quatrième séminaire de formation
SF 2.4

« Les règlements transfrontaliers de l'UE, de ses Etats membres et des pays partenaires
du Voisinage Sud, et les conflits transfrontaliers en matière familiale »

—
Rome (IT), du 18 au 20 novembre 2014

ORDRE DU JOUR

COMPOSANTE II
RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE
Quatrième séminaire de formation
SF 2.4

« Les règlements transfrontaliers de l'UE, de ses Etats membres et des pays partenaires du Voisinage Sud, et les conflits transfrontaliers en matière familiale »

Rome (IT), du 18 au 20 novembre 2014

ORDRE DU JOUR

Lundi 17 novembre 2014

20h00 – 22h00 Dîner pour les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud.

Mardi 18 novembre 2014

09h00 – 09h15 **Enregistrement des participants**

09h15 – 09h30 **Discours de bienvenue**

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)

09h30 – 09h45 **Présentation du Projet EuroMed Justice III. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.**

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)

09h45 – 10h45 **Problèmes les plus fréquents par rapport aux conflits transfrontaliers relevant du droit de la famille et cadre juridique frontalier et en matière d'immigration. (I)**

Session d'introduction

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Débat

10h45 – 11h15 Pause-café

11h15 – 13h00 **Problèmes les plus fréquents par rapport aux conflits transfrontaliers relevant du droit de la famille et cadre juridique frontalier et en matière d'immigration. (II)**

Session d'introduction

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Débat

13h00 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 16h00 **La jurisprudence de l'UE sur le droit à la vie privée et la vie familiale : son influence en vue d'améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.**

Manuela LANDURIS, spécialiste du droit de la famille, consultante juridique indépendante, Allemagne.

Débat

16h00 – 16h30 Pause-café

16h30 – 17h30 **Les principales situations à aborder en vue d'améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale par le biais de meilleures réglementations transfrontalières: présentation de la situation actuelle dans les pays partenaires du Voisinage Sud.**

*Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.*

Débat

Fin de la première journée

Mercredi 19 novembre 2014

09h30 – 11h00 **Le processus de regroupement familial : itinéraire et problèmes.**

Atelier

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Débat

11h00 – 11h30 Pause

11h30 – 13h00 **Quelle est la situation actuelle dans le droit de la famille des Etats membres de l'UE par rapport à la reconnaissance de certaines institutions de famille des pays partenaires du Voisinage Sud et quel est leur impact sur la réglementation transfrontalière ? Une référence spéciale à la *Kafala* et aux problèmes de regroupement familial.**

Gloria ESTEBAN DE LA ROSA, professeur de droit international privé, Université de Jaén, Espagne.

Débat

13h00 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 17h00 **Le contrôle transfrontalier et la coordination nécessaire entre les autorités judiciaires et les autorités administratives dans une perspective de police afin d'éviter l'enlèvement d'enfants.**

Guido COPPOLA, Lieutenant-colonel adjoint, Police d'Etat italienne.

Giuseppe SEGNIN, Lieutenant des *Carabinieri*.

Débat

Fin de la deuxième journée

Jeudi 20 novembre 2014

09h30 – 11h00 **Quelles sont la situation et la tendance actuelles d'un point de vue juridique dans les cas d'immigration clandestine de mineurs non accompagnés sous l'angle de leur protection, de leur retour et de l'exercice de la responsabilité parentale ?**

Dolly HAMMAN NAJJAR, expert indépendant, Docteur en droit, spécialiste des droits de l'Homme, Tunisie.

Débat

11h00 – 11h30 Pause-café

11h30 – 13h00 **Mineurs non accompagnés : les critères servant à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Atelier

Andrés SALCEDO VELASCO

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

Débat

13h00 – 14h30 Déjeuner

14h30 – 15h30 **Présentation du travail réalisé au cours des deux premières phases du projet par rapport à la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.**

Equipe chargée de la mise en œuvre du projet

Débat

15h30 – 16h00 Pause

16h00 – 16h45 **Session plénière, débat et conclusions.**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

16h45 – 17h00 **Clôture du séminaire**

Andrés SALCEDO VELASCO

Fin du séminaire de formation

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet

Le projet Euromed Justice III financé par l'UE avec un budget de € 5 millions pour la période 2011-2014 (prolongé jusqu'à mars 2015) entend poursuivre les succès remportés par Euromed Justice I et II, comme le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice, en soutenant le renforcement de la capacité des partenaires et en promouvant la modernisation de la justice, y compris un meilleur accès à la justice.

Ce projet est mis en oeuvre par le consortium dont le chef de file est l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et qui est composé de la FIIAPP (Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Pública), l'IRZ (Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit) et la SOFRECO (Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil). L'IEAP à Barcelone est l'Unité de gestion du programme pour le Projet EuroMed Justice III.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont les pays partenaires du Voisinage Sud, à savoir : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Egypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, le Liban, le Royaume du Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension temporaire et partielle du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne), la République tunisienne et la Libye en tant que nouveau pays partenaire du Voisinage Sud bénéficiaire du projet.

Le projet EuroMed Justice III traite plus particulièrement de questions relevant des thèmes de l'accès à la justice et aide judiciaire, résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et droit pénal et droit pénitentiaire.

Les activités du projet consistent essentiellement dans la réalisation de groupes de travail (1e phase du projet) et l'organisation de sessions de formation et de visites d'étude sur les 3 composantes du projet (2e phase du projet et période de prolongation). Des rapports de recherche et des manuels ont été élaborés au cours de la première phase et publiés à l'issue de celle-ci, et des modules didactiques ont été présentés durant la deuxième phase du projet.

Le séminaire de formation

Ce séminaire se tient dans le cadre de la deuxième composante du projet: « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale ».

Le titre de ce séminaire est: « Les règlements transfrontaliers de l'UE, de ses Etats membres et des pays partenaires du Voisinage Sud, et les conflits transfrontaliers en matière familiale ».

A ce sujet, l'une des conclusions obtenues jusqu'ici lors de la phase d'exécution sous la composante « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale » a été l'élaboration d'un catalogue des principaux problèmes que l'on peut rencontrer dans un espace intermédiaire entre le droit de la famille, les règlements transfrontaliers et le règlement sur la sécurité interne, qui sont tous des domaines couverts par d'autres

projets régionaux. Ces problèmes sont très pertinents pour résoudre les conflits internationaux de droit de la famille et ont un impact concret sur l'efficacité de l'exercice de ces droits. Il s'agit, par exemple, du problème de l'absence d'un règlement adéquat pour l'obtention d'un visa de la part d'un parent qui souhaite exercer son droit de visite dans la région euro-méditerranéenne, y compris le règlement transfrontalier spécifique de l'UE en la matière, ou le problème concernant les mesures de police préventives pour éviter l'enlèvement d'enfants lors des contrôles aux frontières et de la bonne coordination avec les autorités juridiques et administratives ; ou encore les problèmes de la reconnaissance dans la réglementation des Etats membres de l'UE de certaines institutions spécifiques de droit de la famille (assimilation à l'adoption ou assimilation au regroupement familial et autres) qui a un impact culturel et sociologique non négligeable. Tous les participants ayant pris part aux séminaires et aux réunions des groupes de travail organisés jusqu'ici ont souligné l'importance de ces questions et l'absence d'une analyse régionale. Pour toutes ces raisons, nous estimons que ces questions sont à la fois urgentes et pertinentes. Elles doivent être traitées dans une perspective plurielle impliquant juges, autorités de police et autorités administratives chargées des contrôles transfrontaliers.

En outre, les différents sous-thèmes abordés par ce séminaire nous permettront de réaliser une analyse détaillée de plusieurs aspects pertinents qui sont directement rattachés aux cas de conflits transfrontaliers en matière familiale impliquant les contrôles de la migration et de police transfrontaliers.

Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaîtrons la situation actuelle dans les domaines qui nous occupent ici. Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et d'idées entre les participants.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées.

Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice III où les participants pourront les télécharger.

Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont traitées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les

rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des études de cas ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions débattues.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront remis aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris la perception subjective qu'ils ont du contenu et des formateurs.

Experts

Quatre (4) experts de chaque pays bénéficiaire sont invités à participer à chaque séminaire de formation.

Groupe cible:

Plus particulièrement pour ce séminaire, il serait souhaitable que dans la mesure du possible les participants aient une expertise, des compétences ou de l'expérience de la réglementation sur le droit de la famille/le règlement transfrontalier/sur la migration, et plus spécifiquement du droit international de la famille, des conflits de famille transfrontaliers, entre autres questions faisant l'objet des débats. Par ailleurs, et dans la mesure du possible, la présence des membres du ministère de la Justice impliqués dans ce genre de conflits ou des autorités centrales du ministère de la Justice chargés des conflits transfrontaliers en matière familiale et des questions familiales serait très appréciée.

Juges, autorités administratives et de police chargés des contrôles transfrontaliers. Avocats, procureurs et fonctionnaires des ministères de la Justice et des autorités d'administration des tribunaux, formateurs des institutions de formation des magistrats/procureurs/avocats, et représentants des acteurs non gouvernementaux traitant des questions abordées par ce séminaire.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale des sujets traités, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation.

Sachant qu'il y aura un "tour de table" le premier jour du séminaire, il faudra que chaque délégation prépare un bref exposé avant le séminaire.

La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

Documentation

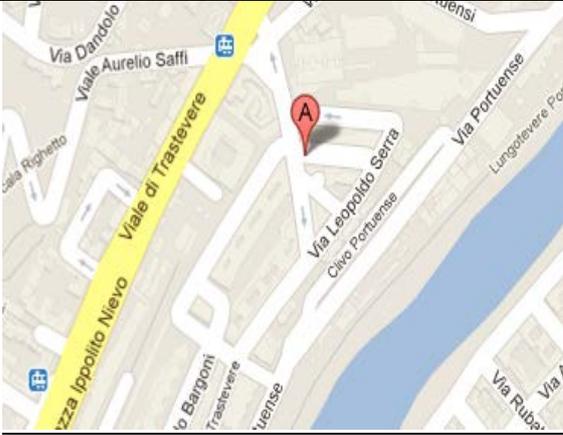
Une liste de la documentation de base qui est disponible en ligne sur le site du projet sera remise à l'avance aux participants. Il s'agit, entre autres, de :

- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les participants de nos partenaires du Voisinage Sud.
- Documents de travail.
- Bibliographie.

Langues de travail

Français, anglais et arabe ave interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

Lieu du séminaire et hébergement des participants

| | |
|--|--|
|  | <p>Ripa Hotel</p> <p>Via degli Orti di Trastevere,3</p> <p>00153 Rome</p> <p>Tél. : + 39 06-58611</p> <p>Fax : +39 06-5814550</p> |
|--|--|